

Impact de la crise et des mesures budgétaires 2020-2021 sur les entreprises

Laurent Bach (ESSEC), Nicolas Ghio (IPP), Arthur Guillouzouic (IPP), Clément Malgouyres (IPP, PSE)

16 novembre 2020

- Le **choc agrégé** sur le revenu national est **considérable**
- Sa **répartition** entre les **entreprises** est **très hétérogène**
- Comprendre l'**adéquation des mesures d'aide** au choc nécessite de décrire l'**exposition à la crise** sur des **dimensions intrinsèques** à chaque entreprise

Sommaire :

1. **Répartition du choc** subi par les entreprises
2. **Analyse** des effets des **aides d'urgence** des LFR 2020 sur les entreprises
3. **Analyse** des effets des **mesures du PLF 2021** sur les entreprises

La distribution du choc est essentielle pour comprendre les politiques menées

Objectifs :

- Une **politique de court-terme**/conjoncturelle/de demande vise principalement à **combler le choc** sur l'activité
 - ⇒ en particulier pour les entreprises **riches en emploi** et/ou **vulnérables financièrement**
- Une **politique de long-terme**/structurelle/d'offre vise à **soutenir l'investissement** des entreprises susceptibles de contribuer le plus au PIB dans les années à venir
 - ⇒ en particulier les entreprises **les plus productives**/les plus **capitalistiques**

Questions :

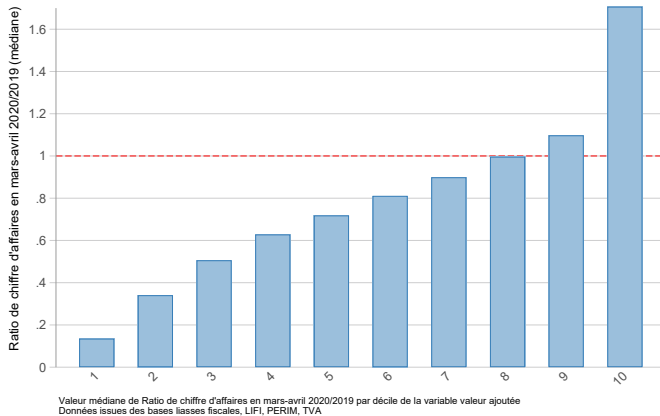
1. Y a-t-il **conflit** entre ces objectifs ? ou sont-ce les mêmes entreprises qui bénéficieraient des deux types de politiques ?
2. Les **dispositifs** mis en place durant la crise sanitaire et prévus dans le futur (plan de relance) **visent-ils certaines** de ces **catégories** d'entreprises en particulier ?

- **Entreprises déclarant des bénéfices industriels et commerciaux (BIC-IS) ;**
- Exclusion des entreprises financières, agricoles, professions libérales, micro-entrepreneurs ;
- Ayant **clôturé un exercice fiscal entre octobre 2018 et septembre 2019 ;**
- Réunies par **groupe économique ;**
- Environ **2,2 millions d'observations**, représentant 90 % de la valeur ajoutée (VA) des sociétés non financières.

Un exercice de comptes distributionnels

- Nous disposons des **données individuelles de recours** pour la majorité des dispositifs d'aide (DGFIP, DARES, BPI France, ACOSS, Bodacc) jusqu'à fin octobre.
- Nous **trions** les entreprises alternativement **selon les variables d'intérêt** suivantes :
 - exposition du chiffre d'affaires (CA) au choc Covid en mars-avril (données TVA)
 - vulnérabilité financière (préalablement à la crise)
 - productivité globale des facteurs (idem)
 - intensité capitalistique (idem)
- Nous regroupons les entreprises en 10 « **déciles** » de manière à ce que **chaque décile représente 10% de la valeur ajoutée totale.**
- **Exemple :**
 - Décile 1 : les 10% de la VA totale produits par les entreprises ayant subi la plus forte baisse de CA en mars-avril 2020
 - Décile 10 : les 10% de la VA totale produits par les entreprises ayant subi la moins forte baisse de CA en mars-avril 2020

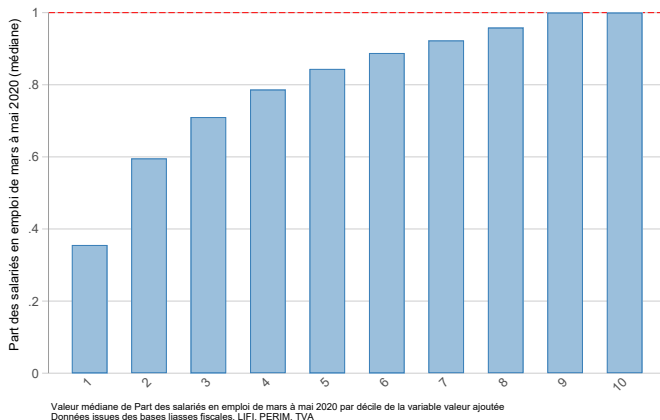
Intensité du choc : baisse du chiffre d'affaires en mars-avril 2020



Interprétation : Les entreprises sont classées par ratio du CA réalisé sur le CA prévu pour mars-avril 2020. Chaque barre représente 10 % de la valeur ajoutée, leur hauteur indique le ratio de baisse de CA.

⇒ L'intensité de la baisse de chiffre d'affaires est très hétérogène

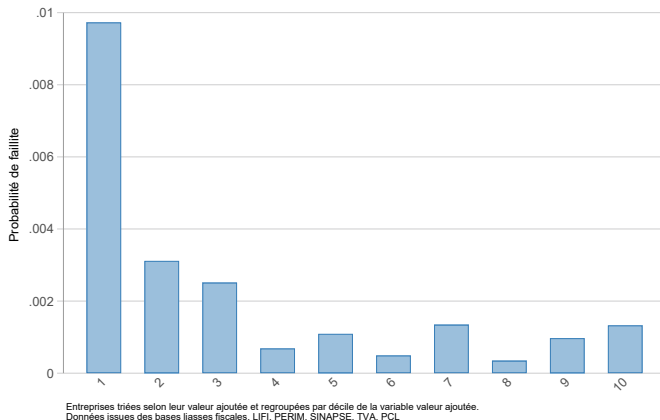
Intensité du choc : part des employés en emploi en mars-mai 2020



Interprétation : Les entreprises sont classées par part des employés maintenus en emploi entre mars et mai 2020. Chaque barre représente 10 % de la valeur ajoutée, leur hauteur indique la part des employés en emploi entre mars et mai 2020.

⇒ La part des employés maintenus en emploi est également très hétérogène

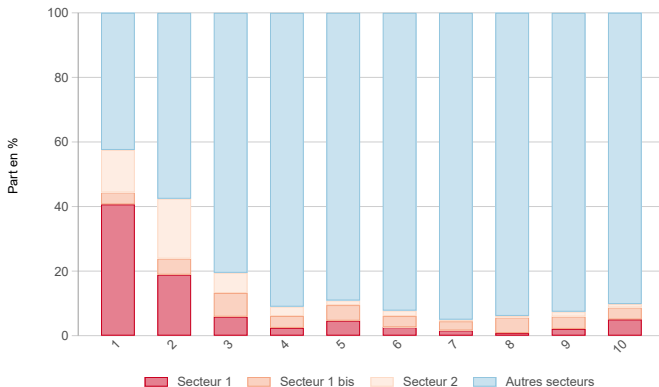
Impact du choc sur les faillites



Interprétation : Les entreprises sont classées par ratio du CA réalisé sur le CA prévu pour mars-avril 2020. Chaque barre représente 10 % de la valeur ajoutée, leur hauteur représente la part des entreprises faisant faillite.

- L'impact du choc sur les faillites est concentré sur les firmes ayant subi une très forte baisse de leur CA

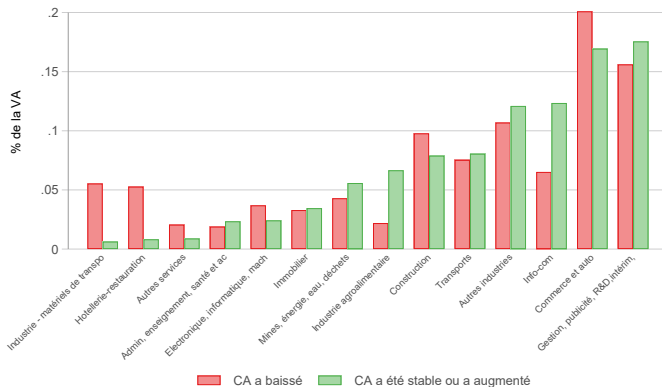
Le choc touche-t-il uniquement les secteurs désignés par les politiques publiques comme très affectés ?



Répartition des secteurs des entreprises triées selon leur valeur ajoutée et regroupées par décile de la variable valeur ajoutée.
Données issues des bases liasses fiscales, LIFI, PERIM, TVA, Reports Covid, SINAPSE, Prêts garantis (BPI)

Interprétation : Les entreprises sont classées par ratio du CA réalisé sur le CA prévu pour mars-avril 2020. Chaque barre représente 10 % de la valeur ajoutée, chaque couleur représente la part d'un groupe de secteurs selon la classification URSSAF.

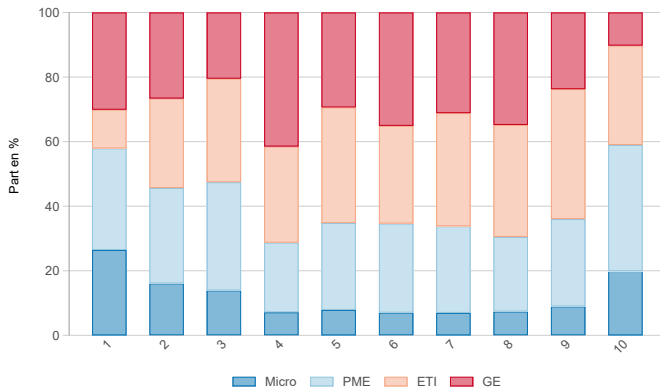
Répartition sectorielle des baisses et hausses de chiffre d'affaires en mars-avril 2020



Lecture: l'hôtel-restauration représente 5.27% de la valeur ajoutée des entreprises ayant subi une baisse de chiffres d'affaires et 0.8% de la valeur ajoutée de celle ayant connue une hausse de leur CA.

Interprétation : Chaque barre rouge représente la part d'un secteur dans la valeur ajoutée des entreprises dont le CA a baissé en mars-avril 2020. Chaque barre verte représente la part d'un secteur dans la valeur ajoutée des entreprises dont le CA a augmenté ou est resté stable en mars-avril 2020.

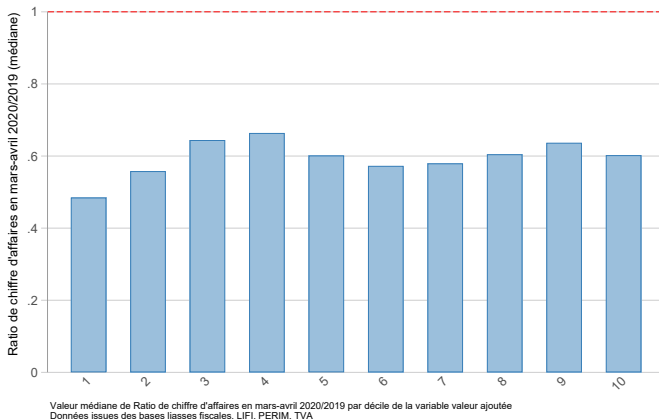
Le choc est-il plus supporté par les grandes ou les petites entreprises ?



Répartition des tailles d'entreprises triées selon leur ratio de chiffre d'affaires en mars-avril 2020/2019 et regroupées par décile de la variable val
Données issues des bases liasses fiscales, LIFI, PERIM, TVA, Reports Covid, SINAPSE, Prêts garantis (BPI)

Interprétation : Les entreprises sont classées par ratio du CA réalisé sur le CA prévu pour mars-avril 2020. Chaque barre représente 10 % de la valeur ajoutée, chaque couleur représente la part d'une catégorie de taille.

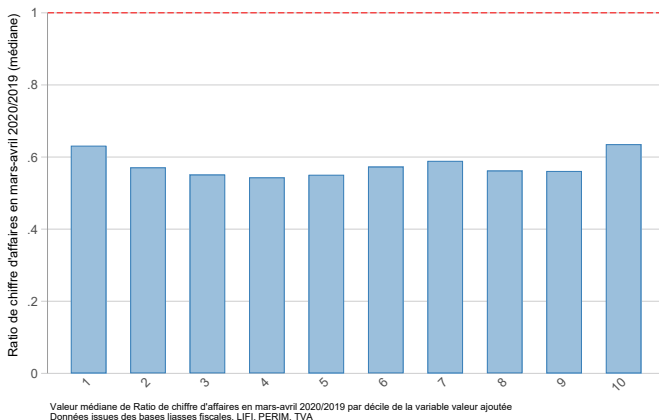
Le choc a-t-il été plus fort pour les entreprises vulnérables financièrement ?



Interprétation : Les entreprises sont classées selon leur santé financière (EBE rapporté aux intérêts, les plus vulnérables sont à gauche).

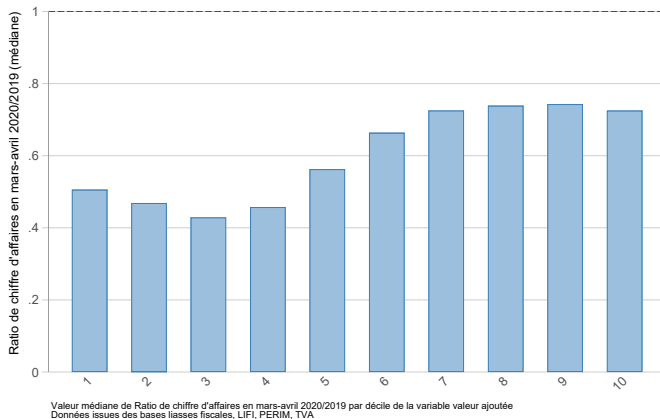
Chaque barre représente 10 % de la valeur ajoutée, la hauteur des barres représente la perte de CA en mars-avril 2020.

Le choc a-t-il été plus fort pour les entreprises à faible intensité capitalis- tique/fort contenu en emplois ?



Interprétation : Les entreprises sont classées selon leur intensité capitalistique (capital / travail). Chaque barre représente 10 % de la valeur ajoutée, la hauteur des barres représente la perte de CA en mars-avril 2020.

Le choc a-t-il été plus fort pour les entreprises les moins productives ?



Interprétation : Les entreprises sont classées selon leur productivité globale des facteurs. Chaque barre représente 10 % de la valeur ajoutée, la hauteur des barres représente la perte de CA en mars-avril 2020.

Mesures affectant les entreprises en réponse à la crise Covid (LFR 2020 I à IV)

- L'indemnisation de l'activité partielle (AP) ;
- Les prêts garantis par l'État (PGE) ;
- Fonds de solidarité pour les entreprises (FSE) ;
- Reports et exonérations de charges sociales ;

2 mesures du PLF 2021

- La baisse des impôts sur la production (CET) ;
- La baisse de l'impôt sur les sociétés (poursuite trajectoire LF-2020) ;

Mesures budgétaires 2020 dans LFR I, LFR II, LFR III, LFR IV

Mesure	Montant	Examiné par	
		Ménages	Entreprises
Activité partielle	33,9	En partie	En partie
Activité partielle déboursée au 22 août	17,6	Oui	Oui
Activité partielle déboursée du 22 août au 30 oct.	2,4	Non	Oui
Fonds de solidarité	18,9	En partie	En partie
Fonds de solidarité de mars-avril, volet I	4	Oui	Oui
Entrepreneurs individuels	2	Oui	
Autres (SARL, SAS, etc)	2		Oui
Dépenses de santé	10		
Compensation d'exonération de cotisations sociales	8,2		En partie
Compensation d'exonération de cot. soc. février-mai	5,2		Oui
Sinistralité des reports de cot. soc. février-mai	4,5		Oui
Prolongation des revenus de remplacement et décalage réforme ARE	1,6		
Inclusion sociale et protection des personnes vulnérables (RSA + APL)	2,2	Oui	
Aide exceptionnelle aux indépendants (CPSTI)	0,9		
Avances remboursables aux entreprises	0,5		
Report des déficits antérieurs sur l'assiette fiscale IS (Carry-Back)	0,4		
Achat de masques non chirurgicaux	0,3		
PGE (sinistralité nette des primes)	0,0		Oui
Sinistralité BEI	0,1		
Crédits divers de dépense de l'État	5,6		
Total	83,5		
<i>pour rappel</i>			
Dégrèvement 2020 de la taxe d'habitation sur les résidences principales	3,8		
Réforme du barème de l'IR	5,0		

1. Indemnisation de l'activité partielle (AP) ;

- *Principe* : indemnisation des employeurs pour conserver leurs effectifs n'étant plus en mesure de travailler
- *Période* prise en compte : mars-octobre 2020
- *Données* : demandes d'indemnisation (DI) renseignées dans la base SINAPSE (DARES)
- *Méthode* : agrégation des indemnisations effectivement versées
- *Contrefactuel* : absence d'une telle mesure

2. Prêts garantis par l'État (PGE) ;

- *Principe* : prêts accordés par des banques privées avec une garantie de la BPI
- *Période* prise en compte : mars-octobre 2020
- *Données* : données PGE (BPI France) et prêts publiés au JO
- *Méthode* :
 - ▶ attribution d'une note d'emprunteur (ex : AAA) sur la base du taux d'intérêt apparent
 - ▶ utilisation d'informations à haute fréquence sur les taux des obligations d'entreprises
 - ⇒ calcul d'une subvention implicite de la garantie d'État
- *Contrefactuel* : absence d'une telle mesure

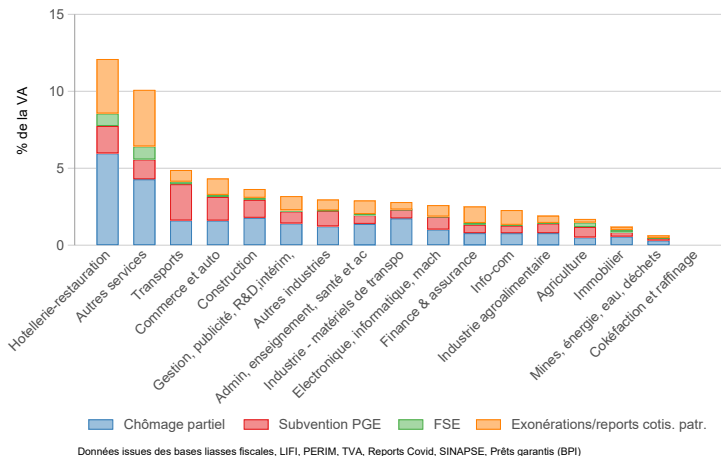
3. Fonds de solidarité pour les entreprises (FSE) ;

- *Principe* : (Volet I) Indemnisation forfaitaire (jusqu'à 1500 €) des entreprises sous condition de baisse de chiffre d'affaires
- *Période* prise en compte : mars-avril 2020
- *Données* : déclarations de TVA (DGFIP)
- *Méthode* : construction de l'éligibilité pour mars-avril 2020 et calcul du montant de l'aide.
- *Contrefactuel* : absence d'une telle mesure

4. Exonérations et reports de charges sociales ;

- *Principe* : Exonérations, reports et remises de charges patronales pour les secteurs les plus affectés
- *Période* prise en compte : mars-juin 2020
- *Données* : Fichiers Reports Covid (Acosse), liasses fiscales 2019, TVA mensuelle (avril 2020)
- *Méthode* :
 - ▶ calcul d'une subvention implicite du prêt de l'État associée aux reports
 - ▶ calcul du montant des exonérations (prise en compte des secteurs et de l'évolution du CA)
- *Contrefactuel* : absence de telles mesures

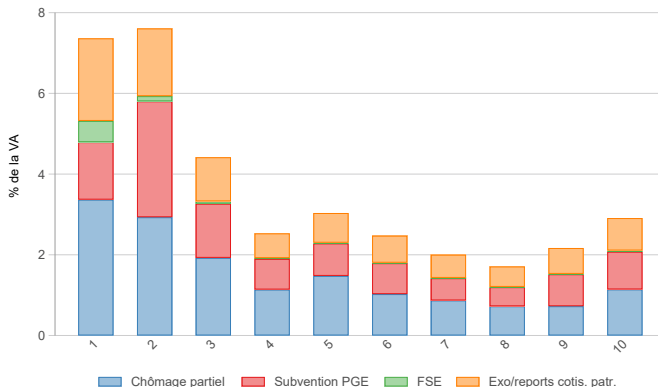
Intensité des aides publiques par secteur



Interprétation : Les entreprises sont classées selon leur productivité globale des facteurs. Chaque barre représente un secteur A17, la hauteur des barres représente l'aide en part de la VA.

- Hotellerie-restauration, transports et commerce sont les plus aidés.

Intensité des aides publiques selon la baisse de chiffre d'affaires

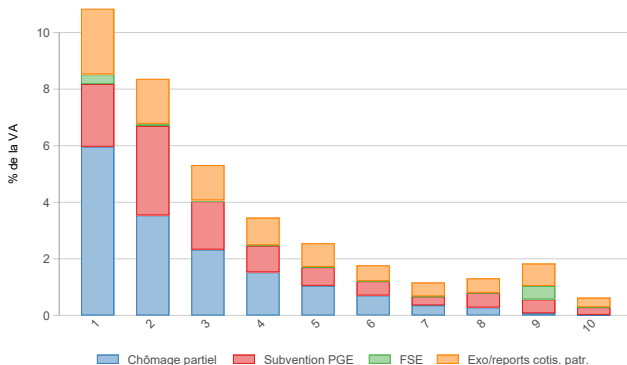


Entreprises triées selon leur ratio de chiffre d'affaires en mars-avril 2020/2019 et regroupées par décile de la variable valeur ajoutée.
Données issues des bases liasses fiscales, LIFI, PERIM, TVA, Reports Covid, SINAPSE, Prêts garantis (BPI)

Interprétation : Les entreprises sont classées par ratio du CA réalisé sur le CA prévu pour mars-avril 2020. Chaque barre représente 10 % de la valeur ajoutée, la hauteur des barres représente l'aide en part de la VA.

- On observe un fort gradient décroissant des aides en fonction de la baisse de chiffre d'affaires subie durant le premier confinement.

Intensité des aides publiques selon la part des salariés en emploi sur la période mars-mai 2020



Entreprises triées selon leur part des salariés en emploi de mars à mai 2020 et regroupées par décile de la variable valeur ajoutée. Données issues des bases liasses fiscales, LIFI, PERIM, TVA, Reports Covid, SINAPSE, Prêts garantis (BPI)

Interprétation : Les entreprises sont classées par part de l'emploi maintenu en mars-mai 2020. Chaque barre représente 10 % de la valeur ajoutée, la hauteur des barres représente l'aide en part de la VA.

- On observe également un fort gradient décroissant des aides en fonction du maintien des salariés en emploi.

Intensité des aides publiques selon la santé financière



Entreprises triées selon leur taux de couverture et regroupées par décile de la variable valeur ajoutée.
Données issues des bases liasses fiscales, LIFI, PERIM, TVA, Reports Covid, SINAPSE, Prêts garantis (BPI)

Interprétation : Les entreprises sont classées par santé financière. Chaque barre représente 10 % de la valeur ajoutée, la hauteur des barres représente l'aide en part de la VA.

- Les aides, en particulier les PGE et les exonérations de cotisations patronales, ont touché les entreprises les plus fragiles financièrement.

Intensité des aides publiques selon le nombre de salariés

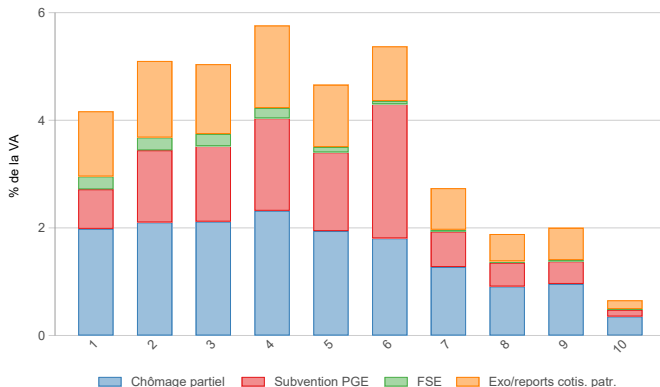


Entreprises triées selon leur effectif salarié et regroupées par décile de la variable valeur ajoutée.
Données issues des bases liasses fiscales, LIFI, PERIM, TVA, Reports Covid, SINAPSE, Prêts garantis (BPI)

Interprétation : Les entreprises sont classées par effectifs salariés. Chaque barre représente 10 % de la valeur ajoutée, la hauteur des barres représente l'aide en part de la VA.

- Les aides ont également été plus fortes vers les petits employeurs.

Intensité des aides publiques selon l'intensité capitalistique



Entreprises triées selon leur ratio capital / travail et regroupées par décile de la variable valeur ajoutée.
Données issues des bases liasses fiscales, LIFI, PERIM, TVA, Reports Covid, SINAPSE, Prêts garantis (BPI)

Interprétation : Les entreprises sont classées par intensité capitalistique. Chaque barre représente 10 % de la valeur ajoutée, la hauteur des barres représente l'aide en part de la VA.

- Les aides ont ciblé les entreprises les moins capitalistiques.

Intensité des aides publiques selon la productivité



Entreprises triées selon leur productivité totale des facteurs et regroupées par décile de la variable valeur ajoutée.
Données issues des bases liasses fiscales, LIFI, PERIM, TVA, Reports Covid, SINAPSE, Prêts garantis (BPI)

Interprétation : Les entreprises sont classées selon leur productivité globale des facteurs. Chaque barre représente 10 % de la valeur ajoutée, la hauteur des barres représente l'aide en part de la VA.

- Les aides ont ciblé des entreprises globalement moins productives.

Méthodologie : simulation des mesures

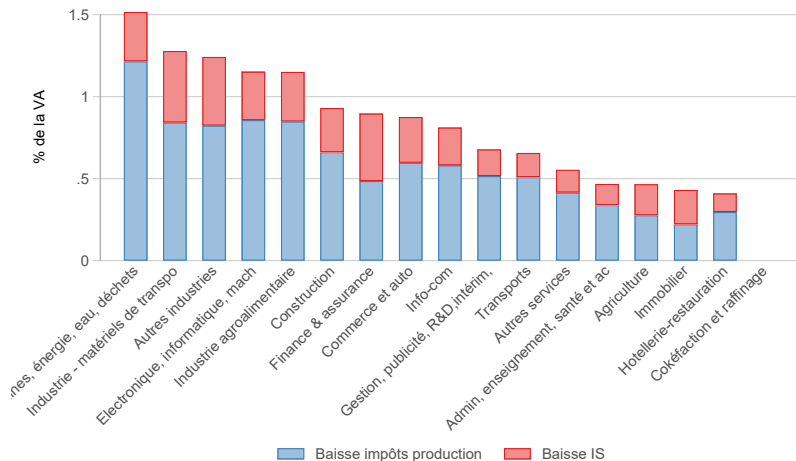
1. La baisse des impôts sur la production (CET) ;
 - utilisation des données CVAE et CFE 2019 pour microsimuler leur baisse
 - *contrefactuel* : maintien de la CET telle qu'existante
2. La baisse des impôts sur les sociétés (IS) ;
 - utilisation des données liasses fiscale 2019 pour microsimuler la baisse du taux
 - prise en compte de la baisse du résultat fiscal entre 2020 et 2021 (-24%)
 - *contrefactuel* : maintien de l'IS selon le barème 2020

Présentation des résultats

1. Répartition sectorielle des mesures, avec focus sur la CET (decomposition entre baisse de CVAE et CFE)
2. Taille du gain en pourcentage de la VA selon taille, productivité, exposition au choc covid.

- Des **effets désincitatifs** des impôts de production ?
 - La C3S taxe le chiffre d'affaires, la CVAE taxe la VA : potentiels effets distortifs (CAE 2020)
 - La CVAE taxe la VA à l'exclusion des imports, la TVA à l'exclusion des exports : potentiels effets de compétitivité
 - La base taxable de la CVAE inclut des charges liées à la production (amortissements), ce qui pénalise les entreprises qui ont besoin de procéder à un renouvellement régulier de leur outil productif
- Un **impact sur la trésorerie** des entreprises
 - La littérature économique met en avant des effets forts des contraintes financières
 - La distribution des effets financiers est clé pour en apprécier l'impact sur le tissu économique

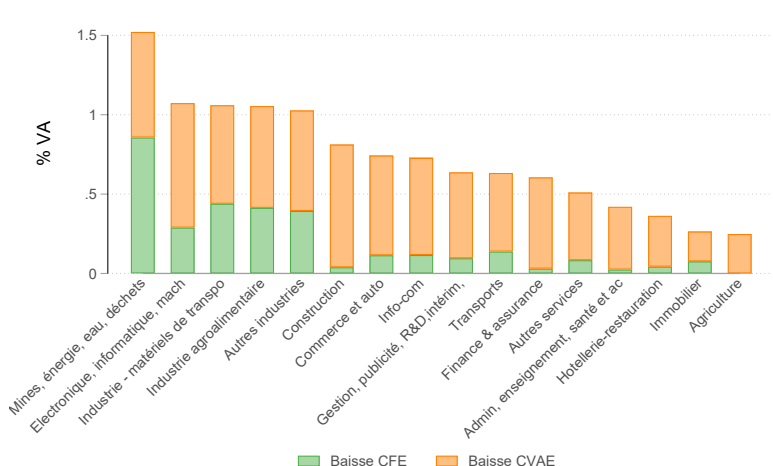
Principales mesures PLF 21 : répartition sectorielle des baisses d'impôts



Données issues des bases liasses fiscales, LIFI, PERIM, SINAPSE, TVA, CVAE

Interprétation : Chaque barre représente un secteur A17, la hauteur des barres représente l'aide en part de la VA.

Baisse de la CET : décomposition entre CFE et CVAE, en fraction de la VA

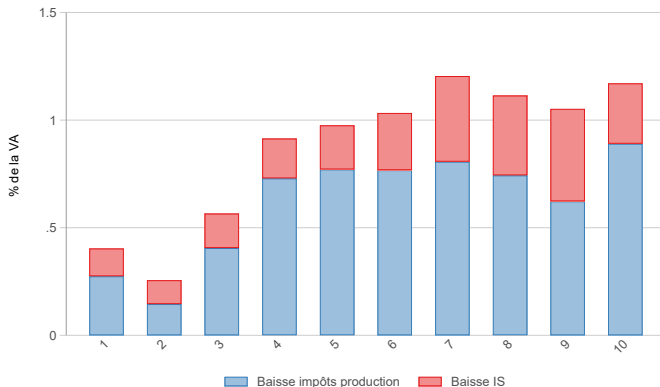


Données issues des bases liasses fiscales, LIFI, PERIM, SINAPSE, TVA, CVAE, CFE

Interprétation : Chaque barre représente un secteur A17, la hauteur des barres représente l'aide en part de la VA.

- La baisse de la CFE est très ciblée sur le secteur manufacturier.

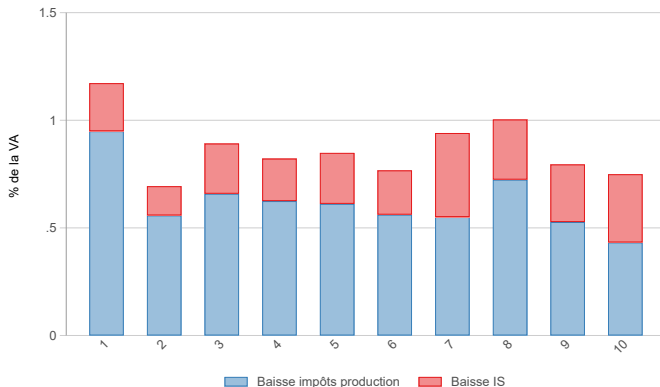
Répartition selon le nombre de salariés



Entreprises triées selon leur effectif salarié et regroupées par décile de la variable valeur ajoutée.
Données issues des bases liasses fiscales, LIFI, PERIM, SINAPSE, TVA, CVAE

Interprétation : Les entreprises sont classées selon leur nombre de salariés. Chaque barre représente 10 % de la valeur ajoutée, la hauteur des barres représente l'aide en part de la VA.

Répartition selon la productivité

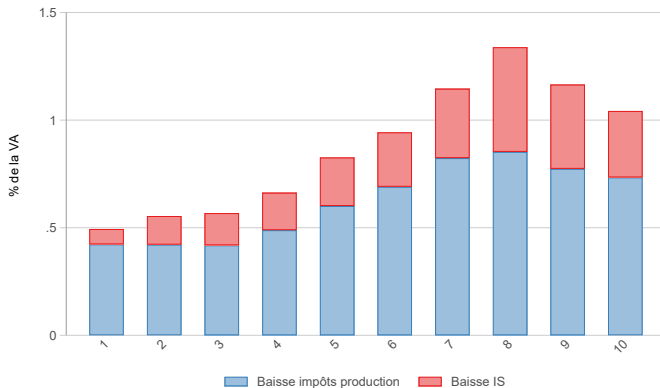


Entreprises triées selon leur productivité totale des facteurs et regroupées par décile de la variable valeur ajoutée.
Données issues des bases liasses fiscales, LIFI, PERIM, SINAPSE, TVA, CVAE

Interprétation : Les entreprises sont classées selon leur productivité globale des facteurs. Chaque barre représente 10 % de la valeur ajoutée, la hauteur des barres représente l'aide en part de la VA.

- Les deux mesures bénéficient plutôt aux entreprises intensives en capital, indépendamment de leur productivité (PGF).

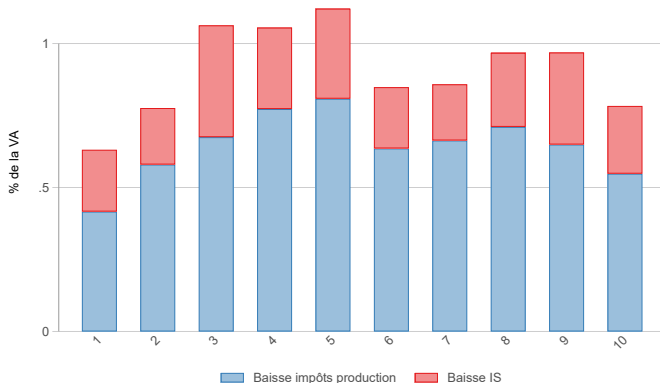
Répartition selon l'intensité capitalistique



Entreprises triées selon leur ratio capital / travail et regroupées par décile de la variable valeur ajoutée.
Données issues des bases liasses fiscales, LIFI, PERIM, SINAPSE, TVA, CVAE

Interprétation : Les entreprises sont classées selon leur intensité capitalistique. Chaque barre représente 10 % de la valeur ajoutée, la hauteur des barres représente l'aide en part de la VA.

Répartition selon l'ampleur du choc Covid (baisse du CA)

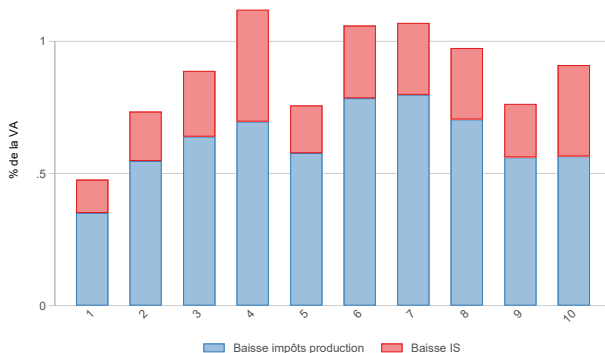


Entreprises triées selon leur ratio de chiffre d'affaires en mars-avril 2020/2019 et regroupées par décile de la variable valeur ajoutée.
Données issues des bases liasses fiscales, LIFI, PERIM, SINAPSE, TVA, CVAE

Interprétation : Les entreprises sont classées selon leur baisse de CA en mars-avril 2020. Chaque barre représente 10 % de la valeur ajoutée, la hauteur des barres représente l'aide en part de la VA.

- Les deux mesures sont peu ciblées sur les entreprises ayant subi un choc Covid plus marqué.

Répartition selon l'ampleur du choc Covid (maintien en emploi des salariés)



Entreprises triées selon leur part des salariés en emploi de mars à mai 2020 et regroupées par décile de la variable valeur ajoutée.
Données issues des bases liasses fiscales, LIFI, PERIM, SINAPSE, TVA, CVAE

Interprétation : Les entreprises sont classées selon leur part des salariés maintenus en emploi en mars-mai 2020. Chaque barre représente 10 % de la valeur ajoutée, la hauteur des barres représente l'aide en part de la VA.

- Les deux mesures sont peu ciblées sur les entreprises ayant subi un choc Covid plus marqué.

- Un choc d'une ampleur inédite affectant les entreprises de manière très hétérogène
- Des mesures d'urgence très ciblées vers les entreprises les plus affectées par le choc Covid
- Un plan de relance :
 - ciblant peu les entreprises les plus exposées au choc Covid
 - orienté vers des entreprises capitalistiques, grandes, du secteur manufacturier